

Date de convocation
05/04/2019
Date d'affichage
05/04/2019

Séance du 11 avril 2019

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard d'Arros, le Maire.

Présents : MMES BERENGUEL, DARRICAU, HEIJDENRIJK, MRUGALSKI et MM d'ARROS, BERGERON, CARRERE, CAUQUIL, LOMBARDI, MIDOT, PALDUPLIN, TOURNE-PORTETENY

Absents ou excusés : MME MOUSSOU et MM LABERNADIE, ULIAN

Procuration : MME MOUSSOU à M. CAUQUIL

Mme DARRICAU a été nommée secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme DARRICAU est nommée secrétaire de séance.

Présentation de de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour composé des délibérations suivantes :

1. SMNEP : Convention de servitude pour la liaison Arthez-d'Asson - Baudreix
2. Approbation du Compte de Gestion 2018 (budget principal et budgets annexes)
3. Approbation du Compte Administratif 2018 (budget principal et budgets annexes)
4. Vote de l'affectation des résultats (budget principal et budgets annexes)
5. Vote des taux de contributions directes 2019 (budget 205)
6. Vote des subventions aux associations
7. Vote de quote-part des frais de personnel pour les budgets annexes
8. Vote du budget primitif 2019 (budget principal et budgets annexes)

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération en 8^{ème} position, avant le vote du budget qui concerne le vote du plan d'amortissement du Centre d'Incendie et de Secours du Pays de Nay. La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2019 :

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente, le jeudi 24 janvier 2019.

Délégations du Maire :

Factures :

- APAVE : 1 788,00 € (Expertise avant contrôle commission sécurité des Etablissements Recevant du Public).
- BUREAU VERITAS : 1 792,46 € (Contrôle annuel)
- CHOURRE : 1 391,94 € (Entretien)
- ISO MENUISERIE : 10 875,00 € (Changement des fenêtres de l'Ecole et de la Mairie - DETR 2018)

- SOPREMA : 20 545,56 € (Réfection isolation école - DETR 2018)
- LE BON ACCUEIL : 2 375,00 € (Repas des aînés 2019)
- SOFAXIS : 7 921,86 € (Assurance du personnel - cotisation annuelle 2019)
- SDEPA : 8 229,49 € (Electrification et télécom pour les terrains Proceffe / Larroche)

1 - SMNEP - convention de servitude pour la canalisation d'alimentation en eau potable - Liaison Arthez-d'Asson - Baudreix

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP) est un syndicat de production d'eau potable d'intérêt départemental créé en 1963. Il dessert aujourd'hui près de 100 000 habitants au travers de quatre distributeurs, dont le Service d'Eau et d'Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Nay. Son territoire s'étend sur trois départements à l'est de Pau (Pyrénées-Atlantiques, Gers et Hautes-Pyrénées).

Afin de mener à bien cette mission, il assure les étapes de captage (10 ressources), traitement (4 usines de production), transport (180 km de réseau) et stockage (réservoirs et châteaux d'eau).

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau a décidé la création d'une canalisation entre Arthez-d'Asson et Baudreix (16km DN 400). Les travaux sont programmés entre 2021 et 2023. Le choix du tracé a fait l'objet d'une concertation avec les élus de la commune début 2019.

A l'issue de ces études de conception et afin d'optimiser le linéaire de canalisation, il a été privilégié son passage par le chemin rural dit « chemin de Turon », dont la commune d'Arros-de-Nay est propriétaire.

Le SMNEP a sollicité la commune d'Arros-de-Nay pour la signature d'une convention de servitude pour les travaux de pose, d'entretien et d'exploitation de la canalisation AEP sur ces parcelles. Cette servitude sera enregistrée au service des Hypothèques.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour les travaux de pose d'entretien et d'exploitation de la canalisation AEP du Syndicat Mixte du Nord Est de Pau et tout document y afférant.

2 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX » ET DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. BERGEROO CAMPAGNE Philippe, inspecteur divisionnaire à la Trésorerie de Nay à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures, pour les différents budgets principal 205, locaux commerciaux 207 et photovoltaïque 209.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil Municipal avant le compte administratif.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion 2018 des budgets, principal 205, locaux commerciaux 207 et photovoltaïque 209.

3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX » ET DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. PALDUPLIN, Adjoint aux finances, examine les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 ainsi que les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Les Comptes Administratifs du budget principal, du budget locaux commerciaux et du budget photovoltaïque peuvent se résumer ainsi :

Budget Principal

Investissement

Dépenses Prévu :	239 467,00
Réalisé :	167 311,42
Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévu :	239 467,00
Réalisé :	148 775,02
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu :	531 426,00
Réalisé :	436 477,64
Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévu :	531 426,00
Réalisé :	549 358,36
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-18 536,40
Fonctionnement :	112 880,72
Résultat global :	94 344,32

Budget Locaux Commerciaux

Investissement

Dépenses Prévu :	6 800,00
Réalisé :	6 672,11
Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévu :	6 800,00
Réalisé :	1 702,71
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu :	39 085,00
Réalisé :	9 368,13
Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévu :	39 085,00
Réalisé :	38 825,19
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-4 969,40
Fonctionnement :	29 457,06
Résultat global :	24 487,66

Budget Photovoltaïque

Investissement

Dépenses Prévu :	43 653,00
Réalisé :	43 193,04
Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévu :	43 653,00

Réalisé : 37 120,79
Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévues : 96 266,00
Réalisé : 61 849,74
Reste à réaliser : 0,00
Recettes Prévues : 96 266,00
Réalisé : 99 594,51
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -6 072,25
Fonctionnement : 37 744,77
Résultat global : 31 672,52

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs 2018.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX » ET DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »
--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les affectations des résultats suite au vote des comptes de gestion et des comptes administratifs des budgets.

Budget Principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **56 303,71**
- un excédent reporté de : **56 557,01**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **112 880,72**

- un déficit d'investissement de : **18 536,40**
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : **18 536,40**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT **112 880,72**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **18 536,40**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **94 344,32**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **18 536,40**

Budget Locaux Commerciaux

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **12 572,91**
- un excédent reporté de : **16 884,15**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **29 457,06**

- un déficit d'investissement de : **4 969,40**
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **4 969,40**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT **29 457,06**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **4 969,40**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **24 487,66**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **4 969,40**

Budget Photovoltaïque

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **17 578,99**
- un excédent reporté de : **20 165,78**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **37 744,77**

- un déficit d'investissement de : **6 072,25**
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **6 072,25**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT **37 744,77**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **6 072,25**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **31 672,52**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT **6 072,25**

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats du Budget Principal, du Budget Locaux Commerciaux et du Budget Photovoltaïque.

5 - TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'exercice 2019.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2019 des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal à hauteur de 169 585,00 euros ce qui implique de conserver des taux constants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2019:

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, après en avoir délibéré l'unanimité,

Vu le code général des Collectivités Territoriales en notamment les articles L2121-29, L2312-1 et suivants ;
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale et précisant les taux plafonds communaux des quatre taxes directes locales ;
Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1636B ;
Vu les lois de finances annuelles ;
Vu l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des trois taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2019 ;
Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;
Considérant que le projet de budget communal relatif à l'exercice 2019 nécessite un produit fiscal de 169 585,00 euros,

FIXE les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2019, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	9,18%	9,18%
Taxe foncière - propriétés bâties	7,65%	7,65%
Taxe foncière - propriétés non bâties	38,36%	38,36%

6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget général, la somme de 4500,00 euros a été affectée pour les subventions de fonctionnement des associations. Il soumet la proposition de répartition faite par la commission communale après demandes formulées par les associations, et invite le Conseil Municipal à fixer le montant des subventions pour chaque association.

Considérant que, comme l'an passé, l'Association des Parents d'Elèves a fait part qu'elle ne souhaitait pas percevoir de subvention de la commune.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'allouer la somme de :

- 500 euros : ES Nay/Vath Vielha
- 500 euros : Comité des fêtes Arros de Nay
- 500 euros : Comité des fêtes des Labassères
- 500 euros : Arros Animation
- 500 euros : Rencontres et loisirs
- 500 euros : Groupement des chasseurs de la rive gauche du gave
- 400 euros : Bibliothèque municipale
- 500 euros : Chemin des arts
- 200 euros : Lou Zoom

De procéder au versement de la subvention dès lors que le dossier de demande sera restitué en mairie par l'association.

7 - TRANSFERT DE CHARGES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 2 avril 2015, l'assemblée délibérante avait décidé que les frais d'assurance et de personnel supporté par le budget principal pour le compte des budgets annexes seraient imputés à ces derniers.

Pour rappel, il avait été décidé que le budget annexe 209 « Photovoltaïque » supporterait sa quote-part d'assurance et de frais de gestion administrative (frais de personnel) à hauteur de 20%. Et que le budget annexe 207 « Locaux commerciaux » supporterait sa quote-part d'assurance.

Monsieur le Maire propose qu'un pourcentage des charges de personnel supportées par le budget principal, soit également imputé au budget annexe 207 « Locaux commerciaux » à hauteur de 10% du coût salarial de l'agent en charge du secrétariat et des affaires administratives.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE que le budget annexe 207 « Locaux commerciaux » supportera en plus de sa quote-part de frais d'assurance, une quote-part des frais de personnels à hauteur de 10% coût salarial de l'agent en charge du secrétariat et des affaires administratives.

8 - Amortissement du coût du Centre d'Incendie et de Secours du Pays de Nay

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation communale au coût de la construction du futur Centre d'Incendie et de Secours (CIS) du Pays de Nay répond au programme de financement suivant :

Participation de la commune d'Arros-de-Nay :

2018	2019	2020	TOTAL
6 046,00 €	6 046,00 €	6 046,00 €	18 138,00 €

Monsieur le Maire propose le plan d'amortissement de ce financement sur une durée totale de trois ans, en amortissant en année N la somme versée l'année N-1 :

Amortissement 2019	Amortissement 2020	Amortissement 2021	TOTAL
6 046,00 €	6 046,00 €	6 046,00 €	18 138,00 €

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le plan d'amortissement du CIS du Pays de Nay.

9 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions pour les budgets 2019.

Budget Principal

Investissement

Dépenses : 195 861,00
Recettes : 195 861,00

Fonctionnement

Dépenses : 609 059,00
Recettes : 609 059,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 195 861,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 195 861,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 609 059,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 609 059,00 (dont 0,00 de RAR)

Budget Locaux Commerciaux

Investissement

Dépenses : 12 070,00

Recettes : 12 070,00

Fonctionnement

Dépenses : 51 488,00

Recettes : 51 488,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 12 070,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 12 070,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 51 488,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 51 488,00 (dont 0,00 de RAR)

Budget Photovoltaïque

Investissement

Dépenses : 46 173,00

Recettes : 46 173,00

Fonctionnement

Dépenses : 110 773,00

Recettes : 110 773,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 46 173,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 46 173,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 110 773,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 110 773,00 (dont 0,00 de RAR)

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2019.

Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a fait la demande de bénéficier à titre de prêt d'une parcelle préemptée par la commune, en contrepartie de son entretien. Personne n'a formulé d'opposition à cette demande.

- Route de Pau : le Conseil Départemental a envoyé les différentes synthèses et résultats du comptage effectué sur cette route départementale, suite aux réclamations de plusieurs riverains dénonçant la dangerosité de cette route liée notamment à la vitesse des automobilistes et les nuisances sonores.

- Impasse Raymond Ritter : le retard des travaux de voirie est en partie dû à l'attente de

la réponse de la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental, permettant le financement des travaux. Puis, de son côté, le prestataire a subi un retard dans plusieurs chantiers en cours en raison d'une panne survenue auprès de leur fournisseur de matière première. A ce jour l'entreprise prévoit un début des travaux la semaine du 29 avril.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Gérard d'ARROS